



SIMDUT	
SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	A

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT :	Fertilgold® Ca	Produit n° 830
UTILISATION GÉNÉRALE :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale et dans la production de produits nutritifs pour les végétaux.	
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Liquide ambré légèrement trouble avec une odeur caractéristique unique.	
INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS :	Fertilgold® Organics Fabriqués par : Bio Huma Netics, Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233 TÉLÉPHONE : (480) 961-1220	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; color: red; font-weight: bold;">NUMÉROS DE TÉLÉPHONE</div> CHEMTREC : (aux États-Unis) 800-424-9300 (à l'international) 703-527-3887
Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant :		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :	<p>Liquide ambré légèrement trouble avec une odeur caractéristique unique. Le liquide et les vapeurs peuvent irriter les yeux et la peau. L'inhalation des vapeurs peut irriter toutes les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale, des effets sur le système cardiovasculaire ou le système nerveux central.</p> <p>CLASSIFICATION : CATÉGORIE DE DANGER 3 – IRRITATION LÉGÈRE DE LA PEAU</p> <p>MENTION D'AVERTISSEMENT : AVERTISSEMENT</p> <p>MENTION DE DANGER : H316 – ATTENTION – provoque une légère irritation cutanée</p> <p>MISE EN GARDE : P332+P313 En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.</p>
-----------------------------	---

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	RISQUE OSHA	Poids %	ACGIH		OSHA	
				VLE _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	LEA _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT
Chlorure de calcium	10043-52-4	Oxydant; irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires; toxique par ingestion	23 ± 2	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

DND = Données non disponibles S.O. = Sans objet

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION :	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
CONTACT OCULAIRE :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION :	En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, appeler immédiatement un médecin. NE PAS provoquer un vomissement sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
NOTE AU MÉDECIN :	Sur la base des informations sur les composants, ce produit peut être légèrement toxique par ingestion. Si une grande quantité est ingérée, une endoscopie minutieuse doit être envisagée, car une irritation de l'estomac ou de l'œsophage peut survenir, avec des effets possibles sur le système nerveux central après absorption dans la circulation sanguine. Un lavage gastrique soigneux avec une sonde endotrachéale en place doit être envisagé. Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé :	Ce produit n'a pas de point d'éclair.			
Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume)	Inférieures :	Non applicable	Supérieures :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable			
DANGER GÉNÉRAL :	Ce produit est une solution aqueuse et acide de composés organiques et inorganiques. La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : Irritant . Il peut produire des produits de décomposition dangereux.			
INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE :	AGENTS D'EXTINCTION : À noyer dans l'eau. Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.			
ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.			
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet des vapeurs toxiques d'acide nitrique, des oxydes d'azote et de calcium, avec des quantités d'oxydes toxiques, sous forme de traces ou ultra-traces, de phosphore, de potassium, de soufre, de fer, de zinc, de manganèse, de magnésium, de sodium et de carbone.			

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL :	En portant l'équipement et les vêtements de protection recommandés, endiguer le déversement et ramasser la majeure partie du liquide à l'aide de pompes ou d'un camion à vide, ou absorber le liquide dans le sable ou un matériau commercialement absorbant. À placer dans des contenants approuvés pour la récupération, l'élimination ou l'accumulation par satellite. Neutraliser l'acidité du liquide restant à l'aide de bicarbonate de sodium, de calcaire ou d'un autre agent approprié pour neutraliser les liquides acides qui ne libèrent pas d'ammoniac. Rincer la zone de déversement avec de l'eau: collecter les eaux de rinçage pour élimination ou assainissement.
REJETS DANS L'EAU :	Porter l'équipement et les vêtements de protection recommandés en cas de contact avec des matières dangereuses. Arrêter ou détourner le débit d'eau. Endiguer l'eau contaminée et la retirer pour élimination et/ou traitement. Le cas échéant, informer tous les utilisateurs en aval d'une éventuelle contamination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE :	Ambiante	PRESSION DE STOCKAGE :	Ambiante
GÉNÉRALITÉS :	À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas stocker ce produit en dessous de 50 °F (10 °C) ou au-dessus de 90 °F (30 °C). Éviter de stocker ce produit en plein soleil. Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection personnel recommandé lors de la manipulation de ce produit. Ne pas respirer les vapeurs, les brumes ou les aérosols. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer (boire) ce produit. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.		

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE CONTRÔLE : Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions dans la zone de travail en dessous des niveaux OSHA-PEL, ACGIH-TLV ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ : Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des brumes ou des aérosols qui peuvent causer des irritations, il est recommandé d'utiliser un masque facial complet approuvé par le NIOSH ou un demi-masque muni d'une bonne cartouche de brume/à particules ou d'air. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (recommandées par ANSI Z87.1-1979), à moins qu'un masque respiratoire complet ne soit porté. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Gants en néoprène ou en caoutchouc butylique. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Porter un tablier en néoprène, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES : Portez des bottes en néoprène ou en caoutchouc butyle, ou des bottes en caoutchouc naturel avec inserts 4H. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Ambré légèrement trouble	Densité apparente (livres/pied³) :	Non applicable
État physique :	Liquide	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Caractéristique unique	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :	Aucune donnée disponible
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Aucune donnée disponible / 0,1 %
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Supérieur à 100 °C (212 °F).	Solubilité en H₂O :	Complète
Point de congélation/fusion :	Inférieur à 0 °C (32 °F).	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique :	1,20 à 1,35 à 20 °C.	pH (en l'état) :	5,5 – 6,5
Densité (livres/gallon) :	Environ 10,10	pH (solution à 1 %) :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Ne pas stocker ce produit en dessous de 50 °F (10 °C) ou au-dessus de 90 °F (30 °C)

MATIÈRE INCOMPATIBLE : Caustiques et alcalins, tous les agents réducteurs, composés inorganiques oxydables, térébenthine, produits chimiques organiques, carbures, sulfures, sulfites, cyanures, libérateurs de chlore, la plupart des métaux (en particulier l'aluminium, le magnésium, le zinc, etc.) et matières combustibles.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet des vapeurs toxiques d'acide nitrique, des oxydes d'azote et de calcium avec des traces d'oxyde toxique de phosphore, de potassium, de soufre, de fer, de zinc, de manganèse, de magnésium, de sodium et de carbone.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit n'est pas sensible à la décharge statique.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants :	<u>Chlorure de calcium</u>
Contact oculaire :	Aucune donnée disponible
Contact avec la peau :	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	1 000 mg/kg
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible
Données humaines :	Aucune donnée disponible
Autres données toxicologiques :	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Des effets mutagènes sont apparus chez les animaux de laboratoire
Produits synergiques :	Aucun cas signalé
Organes cibles :	Yeux, peau, poumons et tractus gastro-intestinal
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	Troubles cutanés, respiratoires ou gastro-intestinaux

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est soluble dans l'eau et peut affecter le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES :

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, TITRE 40 DU CFR : Déchets dangereux non visés par la RCRA (États-Unis)

NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'EPA DES ÉTATS-UNIS : Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :		Non réglementée par le ministère des Transports			
Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.	Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette primaire :	Non requis	Étiquette(s) subsidiaire(s) :	Non requis		
Pancartes primaires/subsidiaires :		Non requis			
Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports :	Non mentionné	QR pour le produit :	Non applicable		
Polluant marin :	Non				
N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :	Non applicable				
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :		AUCUNE RESTRICTION			
Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.	Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette primaire :	Non requis	Étiquette(s) subsidiaire(s) :	Non requis		
Pancartes primaires/subsidiaires :		Non requis			
Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses :	Non applicable				
Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses :	Non applicable				
Limite réglementaire (LR) : **	Non mentionné	LR pour le produit :	Non applicable		
Autres informations de transport :	Aucune				

* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I. Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. ** Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9.2 sur les matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMPOSANTS :	<u>Chlorure de calcium</u>
<u>Organes cibles OSHA :</u>	Yeux, peau, poumons et tractus gastro-intestinal
<u>Potentiel carcinogène :</u>	
Réglementé par l'OSHA :	Non
Indiqué dans le rapport du NTP :	Non
Classé par le CIRC :	Non
Groupe CIRC :	Non applicable
Annexe A de la ACGIH :	Non mentionné
A1 Confirmé cancérigène pour l'humain :	Non applicable
A2 Probablement cancérigène pour l'humain :	Non applicable

Exigences de l'EPA des États-Unis

Déclaration des rejets

CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)

Substance inscrite :	Non mentionné
Quantité à déclarer :	Non applicable
Catégorie :	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable
Substance non inscrite :	Oui
Quantité à déclarer :	100 livres
Particularité :	Inflammabilité
N° de déchets RCRA :	D001

SARA TITRE III

Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :

Substance inscrite :	Non mentionné
Quantité à déclarer :	Non applicable
Planification du seuil :	Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (Suite de la page 4)

COMPOSANTS

Chlorure de calcium

Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :

Catégories de danger (**produit**) : **Feu : Non** **Relâchement soudain de la pression : Non** **Réactif : Non** **Effets aigus sur la santé : Oui** **Effets chroniques sur la santé : Non**

Planification du seuil : 10 000 livres

Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :

Produit chimique toxique listé : Non
Seuil de déclaration : Non applicable

Statut de la TSCA des États-Unis

Listé (partie 710, titre 40 du CFR) : Oui

Réglementations nationales

État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :

Cancérogène : Non
Toxique pour la reproduction : Non

Autres réglementations

Lois sur le droit de savoir des États : Aucune

Réglementations canadiennes

Informations sur les produits :

Produits contrôlés : **Oui**
Symboles de danger du SIMDUT : **Matière causant d'autres effets toxiques (chlorure de calcium)**
Classe et division du SIMDUT : **D-2B (chlorure de calcium)**

Informations sur les ingrédients :

Substance IDL : **Oui**
Liste LIS ou LES : **LIS**

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA : Non applicable

Utilisations du produit approuvé : Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Instructions spéciales :

Fertilgold® Ca doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des matériaux ou produits incompatibles.

Renseignements sur la révision Date de révision :

FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.

Préparée par :

Anna Carpenter

Date de préparation :

19 août 2021

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics, Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.